Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260428-2026_04_35-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-04-35
28 avril 2026

Date de convocation : Mardi 21 avril 2026	*Le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Absents excusés : 1 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absente excusée : GRALL Marie-Catherine* *Mme MINGAM Gwénaëlle été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : Demande de subvention au titre du fonds départemental de sécurité routière FDSR 2026

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026. Les critères retenus sont : la sécurité des cyclistes, la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite, la sécurité des riverains, la sécurité des usagers des transports en commun.

Après deux ans de travaux de réaménagement du cœur de bourg de Plougar avec pour objectif une sécurisation globale, dont une nouvelle réglementation de la limitation de la vitesse, ainsi que des aménagements de voirie en voie partagée visant à sécuriser les circulations douces, la mise en place d'écluses et d'un système de priorité à droite, la commune souhaite poursuivre ses actions de sécurisation.
Dans cette continuité, la commune de Plougar a pour projet d'aménager une écluse dans la rue de Penkear afin de sécuriser l'entrée du hameau des Bruyères, avec pour but de réduire la vitesse des véhicules. L'aménagement d'une écluse permettra de diminuer la largeur de chaussée à 3.00m. Elle sera matérialisée par la pose au sol de bordures I compatibles avec le trafic.

Le coût prévisionnel est de 12 750 € HT.

Vu l'article R 2332-11 du CGCT, qui permet au Département de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des commune et des groupements de communes de moins de 10.000 habitants dotés de la compétence voirie,
Considérant que la commune de Plougar a un projet sécurisation de l'accès au bourg répondant aux thématiques ciblées par le fonds départemental de sécurité routière,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre du fonds départemental de sécurité routière 2026, pour les travaux de sécurisation du bourg de Plougar, d'un montant de 12 750 € HT.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*Mme MINGAM Gwénaëlle* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 30 avril 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 30 avril 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.